

INFORMATION INTERNET DANS LE CADRE DU CONTRAT GROUPE DKV AVEC CJBL

Bienvenue à la DKV Luxembourg !

Présent au Grand Duché du Luxembourg depuis 1981 et depuis peu membre du groupe LALUX, la DKV Luxembourg S.A. est le leader sur le marché en matière d'assurance maladie privée au Grand-Duché de Luxembourg.

Votre protection, ainsi que celles de vos conjoints et enfants, via un accompagnement toujours plus intense est notre priorité. C'est pourquoi la DKV Luxembourg en partenariat avec la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg a conclu un Contrat Groupe de type facultatif avec effet au 01.05.2018. Ce dernier étant accessible aux résidents Luxembourgeois et aux frontaliers.

LE CONTRAT GROUPE EN DÉTAIL

Le Contrat Groupe prévoit **une couverture d'assurance complémentaire santé unique** comprenant les tarifs **EASY HEALTH**, **BEST CARE** - notre assistance immédiate en cas d'urgence - ainsi que l'assurance maladie de voyage **TRAVEL**.

Prime mensuelle (+ 4% impôts)

Adultes (à partir de 20 ans) : 71 EUR pour le tarif EASY HEALTH et BEST CARE et TRAVEL

Enfant (0 à 19 ans) : 21 EUR pour le tarif EASY HEALTH et BEST CARE et TRAVEL

Les modalités de souscription

Les membres actuels du CJBL (Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg) ainsi que leurs conjoints ont la possibilité de souscrire au contrat groupe **sans questionnaire médical et sans délai de carence et ce entre le 01/05/2018 et le 30/06/2018**.

Pour information : le questionnaire médical reste toutefois obligatoire pour l'inscription des enfants.

Après le 30/06/2018, l'inscription au contrat groupe restera toujours possible. Cependant, le questionnaire médical sera obligatoire et un délai de carence sera d'application.

Chaque membre assuré conservera ses droits d'adhésion au contrat groupe en cas de départ anticipé du Barreau de Luxembourg, s'il garde un lien avec le GD Luxembourg (résidence et/ou travail).

Les nouveaux membres du CJBL disposeront également d'une période de 2 mois à partir de leur date d'assermentation pour bénéficier d'une inscription sans questionnaire médical et sans délai de carence.

Les informations qui précèdent sont données à titre purement indicatif. Seules les dispositions légales et contractuelles applicables font foi.

NOS SERVICES ET VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL

Vos avantages avec EASY HEALTH

- Remboursement intégral (100%) des frais d'hospitalisation (sans paiement anticipé par la CNS)
- Placement automatique en première classe à l'hôpital
- Prise en charge des lunettes et lentilles de contact
- Remboursement majorés des frais d'orthodontie, prothèses dentaires, couronnes et inlays
- Thérapie alternative disponible
- Accès aux soins de kinésithérapie
- Remboursement des médicaments prescrits sous ordonnance

Vos avantages avec TRAVEL - Voyagez sans soucis !

- Une protection à prix avantageux pour vous prémunir de frais de maladie imprévus pendant vos séjours à l'étranger.
- Une couverture d'assurance garantie jusqu'à 100 pour cent des frais remboursables.
- Rapatriement au pays d'origine en cas de nécessité médicale



BEST CARE

Votre accès immédiat et direct au réseau de nos spécialistes en cas de maladies graves.

Informez-vous **ici** sur les modalités.

Informations utiles concernant la gestion de sinistres auprès de la DKV Luxembourg :

Exemples de remboursement pour EASY HEALTH

VOTRE SOUSCRIPTION EN LIGNE

Pour souscrire à votre contrat ! Démarrez **ici***

*pour vous connecter utilisez votre adresse e-mail CJBL

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations et conseils :

**we
cover
you**

AGENCE PRINCIPALE GILLES JUNGLUTH

Gilles Jungbluth | T 26 45 85 08 | gilles.jungbluth@lalux.lu
178, rue de Reckenthal | L-2410 Strassen | we-cover-you.lu

CJBL Équipe de service à la DKV Luxembourg

Gilles Weber | T 42 64 64-214 | gilles.weber@dkv.lu

Philippe Welbes | T 42 64 64-281 | philippe.welbes@dkv.lu